

INFO OLIVE

Entretien et culture de l'olivier



INFOLIVE n° 24

14 Octobre 2019

ISSN 2264-6701

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

↪ Sur le site internet de France Olive : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2019>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

↪ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

MOUCHE

Dans la majorité des secteurs, les captures sont importantes, la pression des populations de mouches est forte et les conditions climatiques sont favorables à l'activité de ponte.



Le risque d'augmentation des dégâts est donc toujours très élevé sur l'ensemble du territoire.

DALMATICOSE

Chute des olives précédemment nécrosées mais apparition de nouvelles contaminations. Assurez-vous de maintenir une bonne protection préventive contre la mouche de l'olive.

**CEIL DE PAON
CERCOSPORIOSE**

Des précipitations sont prévues dans de nombreux secteurs. Le risque de contamination augmente et le niveau de risque varie (moyen à élevé) en fonction de l'intensité des pluies et des symptômes observés.

TEIGNE

Les niveaux de dégâts sont très faibles sur la majorité des secteurs. Si quelques chutes d'olives liées à la teigne ont été observées, attendre le printemps prochain pour intervenir.

MATURITÉ

Les variétés Salonenque, Cayon, Poumal, Berdaneil et Arbéquine se montrent récoltables sur certaines parcelles. Pour les autres variétés, rien ne permet pour l'instant de présager d'une maturité particulièrement précoce.

IRRIGATION

Les sols montrent des niveaux importants d'assèchement. Ajustez les arrosages en fonction des pluies de cette semaine.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et France Olive – Afidol, dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LRO1203, pour le compte de France Olive – Afidol. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



UNION EUROPÉENNE



FranceAgriMer



PACA



Le Sud Occitanie
Pyrénées Méditerranée



Provence-Alpes-Côte d'Azur

MOUCHE

☞ Observations * :

D'après le Bulletin de Santé du Végétal n°24 du 11 octobre 2019, dans l'ensemble des secteurs les captures de mouche se stabilisent. Dans les zones de plaine et du littoral, les niveaux de piégeage se situent en moyenne autour de 10 à 12 mouches par jour. Dans les secteurs d'altitude, les niveaux de piégeage se situent autour de 6 à 7 mouches par jour.

Globalement les niveaux de population de mouches restent importants pour la saison.

La situation des dégâts de mouches dans les vergers reste très hétérogène en fonction des secteurs et des parcelles. Les niveaux de dégâts observés dépendent principalement de la qualité de protection du verger mis en œuvre depuis le mois d'août (nombre de traitements phytosanitaires réalisés et périodes d'application), de l'alimentation en eau (irrigation, précipitations) et de la charge en fruits.

☞ Évaluation du risque :

Le niveau de risque reste très élevé sur l'ensemble du territoire oléicole.

Les niveaux élevés de populations et l'attractivité plus importante des olives (liée notamment aux récentes précipitations) s'accompagnent généralement d'une augmentation du risque de dégâts dans les vergers avec apparition de nouvelles piqûres de ponte avec développement larvaire.

☞ Préconisations :

Dans les vergers relativement sains où peu de dégâts de mouche sont observés :

- Si **vous récoltez au plus tard dans le courant du mois de novembre**, il n'est pas forcément nécessaire de renouveler vos traitements. Il faut compter environ un peu plus d'un mois entre la ponte et la manifestation des dégâts sur la qualité de l'huile. Assurez-vous cependant de la date d'ouverture de votre moulin.
- Si **vous récoltez à partir du mois de décembre** il est préférable de renouveler votre protection contre la mouche de l'olive, dans 1 ou 2 semaines, pour aller sereinement jusqu'à la récolte. Si vous traitez, consultez la page 5 (rappel des principales stratégies de lutte contre la mouche). Soyez attentif aux délais d'application avant récolte des produits phytosanitaires utilisés (voir tableau ci-dessous).

Matière active	Résistance au lessivage par les pluies	Persistance d'action	Délai d'application avant récolte
Kaolin : 1 000 g/kg	20 mm cumulés	selon l'érosion par le vent. Renouvellement conseillé une fois par mois.	absence de DAR
Kaolin : 99%			28 jours
Silicate d'Aluminium : 949,81 g/kg			28 jours
Spinosad : 0,02 %	10 mm cumulés	moins de 5 jours	7 jours
Deltaméthrine : 15 g/L	20 mm cumulés	10 jours	7 jours
Lambda cyhalothrine : 100 g/L	20 mm cumulés	10 jours	7 jours
Phosmet : 500 g/kg	50 mm cumulés	10 jours si le pH de la bouillie est abaissé à 5, contre quelques heures à pH 8	28 jours

- Si **vous ne souhaitez ou ne pouvez pas renouveler vos applications**, il est possible d'envisager la stratégie de récolte précoce. Pour vous aidez dans la prise de décision de cette stratégie consultez le chapitre « maturité » page 6.

Dans les vergers présentant des dégâts relativement importants de mouches : il est préférable de **récolter précocement si possible avant fin octobre début novembre**. Vos rendements et la qualité du fruité vous paraîtront peut-être insuffisants, mais vous aurez sauvé votre récolte. **Dans le cas contraire, le risque d'une perte de récolte et d'une qualité d'huile dégradée est très important.**

DALMATICOSE

☞ Observations * :

Suite aux conditions climatiques des semaines précédentes (vent, précipitations), beaucoup d'olives présentant des symptômes de dalmaticose (nécroses) ont chuté. Malgré cette chute, les niveaux de dégâts observés restent stables car de nouvelles contaminations d'olives apparaissent.

☞ Évaluation du risque :

Le niveau de risque étant corrélé à celui de la mouche, **le niveau de risque reste élevé principalement dans les vergers sensibles ou insuffisamment protégés contre la mouche de l'olive.**

☞ Préconisations :

Une protection contre la mouche a normalement été réalisée après les dernières pluies. **Dans le cas contraire, renouvelez rapidement la protection contre la mouche, en fonction des précipitations, de la date de votre dernière application et de votre date de récolte** (voir chapitre « mouche » en page 2). L'application d'argile blanche calcinée reste le moyen le plus efficace pour se prémunir de la dalmaticose.

OEIL DE PAON

☞ Observations * :

Les dégâts causés par l'œil de paon ont été importants au printemps dernier. Des feuilles tachées persistent au sein des vergers touchés et l'inoculum reste bien présent.

☞ Évaluation du risque :

Les conditions climatiques de cette semaine sont propices au développement de conidies (précipitations et températures). Soyez attentif aux prévisions météorologiques sur votre secteur. **Le risque est proportionnel au risque de précipitations et aux défoliations rencontrées au printemps dernier : moyen sur les vergers peu sensibles, à élevé sur les vergers sévèrement touchés.**

☞ Préconisation :

Une protection contre l'œil de paon est normalement en place. **Dans le cas contraire ou en cas de lessivage** (cumul de pluies supérieur à 40 mm depuis la dernière application), **l'application d'une spécialité à base de cuivre avant les prochaines pluies limitera la propagation et la multiplication du champignon, notamment dans les vergers défoliés au printemps dernier** : prévoyez l'application d'un cuivre à la dose de 1 kg/ha de cuivre-métal (dans la limite de 4 kg/ha/an de cuivre-métal et de la dose homologuée pour le produit utilisé). La maladie sera désormais plus difficile à endiguer compte tenu de la proximité de la récolte (respectez les délais d'application avant récolte), du risque accru de lessivage des traitements et du raccourcissement du cycle du champignon.

Pour rappel, la couverture cuprique n'est que préventive, et qu'elle doit donc être en place au moment des conditions favorables aux contaminations.

CERCOSPORIOSE

☞ Observations * :

Les premiers symptômes (présence d'un voile grisâtre sur la face inférieure des feuilles) ont été observés dans certains secteurs et sur quelques parcelles.

☞ Évaluation du risque :

Les conditions climatiques de cette semaine sont propices au développement des conidies. Soyez attentif à l'apparition des premiers symptômes et aux prévisions météorologiques, principalement dans les parcelles sensibles ou précédemment touchées par cette maladie cryptogamique.

Le risque est modéré à fort en fonction du risque de précipitations et de la présence ou non de conidies.

☞ Préconisation :

La protection cuprique appliquée contre l'œil de paon permet de limiter le développement de la cercosporiose.

TEIGNE

Quelques chutes d'olives liées à la teigne (reconnaissable au trou visible au niveau du point d'attache du pédoncule) ont été observées les semaines précédentes. Les dégâts sont globalement très faibles et largement inférieure aux années précédentes.

Aucun traitement n'est possible en septembre sur la génération carpophage de la teigne. Attendre la prochaine floraison pour appliquer un insecticide à base de *Bacillus thuringiensis*.

** Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.*

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

RAPPEL SUR LES STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LA MOUCHE

➤ BARRIÈRES MINÉRALES

Les barrières minérales doivent être appliquées en gouttes très fines et de façon homogène sur toute la frondaison. Dosage = 4 à 7% d'argile dans la bouillie de traitement.

- Première application dès que les olives font plus de 8mm de long et que des mouches sont capturées sur les pièges en nombre significatif.
- Renouveler les applications chaque mois jusqu'en octobre ou après une pluie de plus de 20 à 25 mm (ou 35 à 40 mm si vous utilisez un mouillant).

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
<i>Baikal WP, Sokalciarbo WP</i>	<i>Kaolin : 1000 g/kg</i>	<i>30 kg/ha (mais 50 kg/ha lors de la première application).</i>
<i>Argi Nature, Argical Pro</i>	<i>Kaolin : 99%</i>	
<i>Surround WP Crop Protectant</i>	<i>Silicate d'Aluminium : 949,81 g/kg</i>	

Comme barrière minérale, il est également possible d'utiliser le talc qui est reconnu comme « substance de base » par la Commission Européenne dans la lutte contre la mouche.

➤ ADULTICIDES BIOLOGIQUES AVEC APPAT

→ **Syneïs appât** : Insecticide autorisé en agriculture biologique.

La bouillie doit être appliquée sur 10% de la surface de l'arbre (de préférence zone sud-ouest) avec des grosses gouttes (changer de buse et/ou diminuer la pression). Deux applications sont à réaliser à 7 jours d'intervalle. Le nombre d'applications est limité à 4 par an.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
<i>Syneïs Appât</i>	<i>Spinosad : 0,02 %</i>	<i>1,2 L/ha</i>

➤ ADULTICIDES PRÉVENTIFS DE SYNTHÈSE

Les adulticides préventifs sont des insecticides de contact. La mouche est intoxiquée dès qu'elle entre en contact avec l'insecticide déposé sur les feuilles et les fruits. L'objectif est de tuer la mouche adulte avant que celle-ci n'ait eu le temps de pondre. Ils doivent être utilisés sur les premiers vols de mouche, quand le nombre de mouches augmente dans les pièges et dès que les olives sont réceptives (>8mm).

→ **Deltaméthrine et Lambda-Cyhalothrine** : La bouillie doit être appliquée sur toute la frondaison, en gouttes fines de préférence le soir ou le matin tôt, quand les températures sont douces et en l'absence de vent. Ces produits sont très toxiques et dangereux. Le nombre d'applications de deltaméthrine est limité à 3 par an, et celui de la lambda-cyhalothrine l'est à 2 par an.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
<i>Decis Protech, Pearl Protech, Split Protech, Decline 1.5 EW, Deltastar, Vivatrine EW</i>	<i>Deltaméthrine 15 g/L</i>	<i>0,083 L/hL</i>
<i>Envergure, Estamina, Karaibe Pro, Karate Avec Technologie Zeon, Karate Xflow, Karate Zeon, Karis 10 Cs, Kusti, Lambdastar, Ninja Pro, Profi Lambda 100 Cs, Scimitar, Sentinel Pro, Spark, Trafo.</i>	<i>Lambda cyhalothrine 100 g/L</i>	<i>0,110 L/ha</i>

➤ OVICIDES CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE :

Cette stratégie est préconisée à partir du 3^{ème} vol qui débute généralement à partir de la mi-août dans les secteurs les plus précoces (basse altitude). Les produits ovicides s'appliquent au moment où l'activité de ponte des mouches est importante, c'est-à-dire quand les captures augmentent. Quatre à cinq jours après la ponte, il est déjà trop tard pour traiter : ces produits ne sont pas efficaces sur les larves. Le nombre d'applications est limité à 2 par an.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
<i>Imidan 50 WG</i>	<i>Phosmet : 500 g/kg</i>	<i>1,5 kg/ha</i>

**Produit efficace
sur les œufs.
Pas sur les larves.**

Pour une meilleure persistance d'action de l'*Imidan 50 WG*, il est primordial d'acidifier l'eau de la bouillie si elle est alcaline : le pH recommandé est 5,5. L'acidification de l'eau peut se réaliser avec de l'acide citrique ou sulfurique.

MATURITÉ ET RÉCOLTE PRÉCOCE POUR LIMITER LES DÉGÂTS DE MOUCHE

Les conditions météorologiques sont au mieux pour un bon déroulement de la maturité. Les températures élevées permettent, lorsque l'eau ne fait pas défaut, de poursuivre la lipogénèse dans des conditions optimales. Pour les olives de parcelles insuffisamment protégées contre la mouche, les dégâts deviennent préoccupants et il s'avère parfois impératif de récolter rapidement afin d'éviter une dégradation complète des fruits. Les pontes du dernier vol ont commencé entre début septembre et mi-septembre selon les régions, les dégâts se font donc bien ressentir. Nous rappelons que l'impact des attaques de mouche réduit la qualité de l'huile dès deux à trois semaines après la ponte et conduisent à de graves défauts environ un mois après l'apparition des trous de sortie, et que tout retard entraîne une augmentation quasi exponentielle de l'acidité.

Actuellement, la Salonenque se montre récoltable sur certaines parcelles précoces. Il en est de même pour le Cayon, la Cayanne, ainsi que pour les variétés précoces des Pyrénées-Orientales (Poumal et Berdaneil), et pour l'Arbéquine. Pour les autres variétés, rien ne permet pour l'instant de présager d'une maturité particulièrement précoce. En particulier, les échantillons d'Aglandau des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse montrent des fruités verts très intenses fortement structurés qui restent éloignés de la maturité optimale. Dans le Nyonsais, la Tanche donne actuellement des fruités verts très intenses, ce qui ne correspond pas du tout à la typicité de l'AOP. Néanmoins, sur les parcelles fortement touchées par la mouche, une récolte immédiate peut permettre de sauvegarder une huile de qualité acceptable avant dégradation complète.

Concernant les rendements en huile, les valeurs sont normales pour la saison.

IRRIGATION

☛ Données climatiques :

Depuis le 3 octobre, les besoins en eau ont sensiblement diminué : les ETP moyennes ont été comprises entre 2 mm et 3 mm par jour. Les pluies ont fait défaut sur l'ensemble du territoire.

Relevés météo du 3 octobre au 9 octobre 2019		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Cumul en mm sur la période	ETP	17	19	17	16	16	15	13	15	20	21	19	19
	Pluies	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ETP moyenne en mm / j		2,4	2,8	2,5	2,3	2,2	2,1	1,9	2,2	2,8	3,0	2,7	2,8

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Sources données météo : CIRAME / SCP

Les **arrêtés de restriction d'usage de l'eau** sont toujours d'actualité la plupart des départements (sauf Alpes-Maritimes) : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

☛ État des réserves en eau des sols :

Une vingtaine d'oliveraies sont équipés de sondes tensiométriques. Le niveau d'assèchement des sols y est mesuré en temps réel. Le suivi tensiométrique montre **des niveaux d'assèchement importants, et ce malgré les pluies du mois de septembre.**

☛ Préconisations :

L'état actuel d'assèchement des sols limite l'accumulation de l'huile dans les olives. L'arrosage peut être relancé, y compris lorsque les cumuls de pluies depuis la mi-septembre atteignent plus de 60 mm. Néanmoins, de nouvelles pluies sont attendues cette semaine. Aussi, les irrigations devront être ajustées en fonction des pluies de cette semaine :

- pluies cumulées inférieures à 10 mm : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 20 à 30 % par rapport aux préconisations données dans le tableau ci-dessous.
- pluies cumulées comprises entre 20 et 40 mm : ces pluies profitent grandement aux oliviers. Réduisez les apports en eau de 50 % par rapport aux recommandations données ci-dessous.
- pluies cumulées supérieures à 50 mm : l'arrosage peut être suspendu.

Dans tous les cas, la fin de la campagne d'irrigation interviendra 10 à 15 jours avant la récolte des olives destinées à l'huile, de sorte à abaisser la teneur en eau des olives.

☛ Apports à prévoir sur un verger adulte en l'absence de précipitations :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyénées-Orientales
Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	1,3	1,4	1,3	1,2	1,2	1,1	1,0	1,1	1,5	1,6	1,4	1,4
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 10 j (mm)	3,9	4,4	4,0	3,7	3,6	3,4	3,0	3,5	4,5	4,8	4,3	4,4
	10 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 14 j (mm)	6,5	7,4	6,6	6,1	5,9	5,7	5,0	5,8	7,4	8,1	7,2	7,4
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		8	9	8	7	7	7	6	7	9	10	9	9

Pour rappel, $1 \text{ mm d'eau} = 10 \text{ m}^3 / \text{ha}$ ou encore $1 \text{ litre} / \text{m}^2$. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m^2), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m^2 par défaut.

Les apports à prévoir en micro-jet sont fixés pour du matériel avec une portée de jet d'1,5 mètre (tache humide de 3 mètres de diamètre). En cas de portée inférieure, le volume d'eau apporté doit être revue à la baisse, ce qui est compensé par des arrosages plus rapprochés.

Les apports à prévoir correspondent à l'ETP entre deux arrosages, à laquelle est appliqué un coefficient propre à l'olivier et aux modalités d'irrigation (plus d'informations dans le bulletin n°14) :

Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre - arrosage tous les 4 jours	Coefficient = 13 % de l'ETP
	6 goutteurs / arbre - arrosage tous les 10 jours	Coefficient = 16 % de l'ETP
	10 à 12 goutteurs / arbre - arrosage tous les 14 jours	Coefficient = 19 % de l'ETP
Micro-jet, aspersion, gravitaire - arrosage tous les 14 jours		Coefficient = 23 % de l'ETP tenant compte des pertes par évaporation